

Communiqué de presse du 14 juin 2022

Les institutions de prévoyance améliorent leurs résultats en 2021, mais restent prudentes sur les perspectives à moyen terme

Après un exercice 2020 marqué par la crise sanitaire, les institutions de prévoyance (IP) ont vu leur activité se redresser en 2021, avec le rebond économique et la reprise du marché de l'emploi. Cette amélioration des résultats illustre la gestion équilibrée et responsable des IP. Ces dernières affichent toutefois une grande prudence sur les perspectives à moyen terme, notamment en raison du contexte international et des tensions inflationnistes.

L'activité repart à la hausse

Après une année 2020 marquée par la pandémie et des exonérations de cotisations massives accordées aux entreprises et aux salariés, l'activité des IP repart à la hausse en 2021, à la faveur du rebond économique et de la reprise du marché de l'emploi salarié dans le secteur privé.

Après un recul de 3,4 % en 2020, les cotisations s'inscrivent en progression de 8,3 % à 14,1 milliards d'euros en 2021. Soit une hausse de 4,5 % par rapport à 2019, année avant Covid. A l'exception de la retraite supplémentaire qui reste stable (-0,6%), toutes les activités sont en hausse : +7,7 % pour la santé, + 11,1 % pour l'incapacité-invalidité, + 8,8 % pour le décès.

Les prestations servies aux entreprises et aux salariés progressent de 3,5 %, à 12,8 milliards d'euros, en raison d'un rattrapage des soins et du recours accru au 100 % santé.

Les IP confirment leur rôle majeur dans le financement du 100 % santé

Les IP ont contribué à près de 300 M€ aux dépenses du 100% santé, essentiellement sur le poste dentaire. Cette réforme n'aurait pu se faire sans leur participation. Elles prennent en charge entre 70% et 80% de ces dépenses, confirmant ainsi leur rôle essentiel dans l'accès aux soins.

Toujours en santé, les IP confortent leur position d'organisme assureur ayant le meilleur rapport qualité prix, avec un taux de redistribution de 86 %. Par ailleurs, rappelons que le contrat collectif en santé reste lourdement taxé.

Des prestations en arrêt de travail aussi élevées qu'en 2020

L'évolution des prestations en 2021 s'explique également par le maintien à un niveau élevé des prestations en arrêts de travail, à plus de 4,2 milliards d'euros (-0,6 %). Ce phénomène s'explique notamment par la poursuite des arrêts Covid au premier semestre 2021 et par l'augmentation du nombre d'arrêts de travail, aussi bien courts que longs.

Les équilibres s'améliorent, mais dans un contexte qui reste sous tension

Le résultat net du secteur ressort à + 166 millions d'euros en 2021, contre un résultat net négatif de 265 millions d'euros en 2020. Les IP ont donc réussi à opérer un retour à l'équilibre, malgré le coût de la réforme du 100 % santé et le volume des arrêts de travail.

Si l'amélioration des résultats, dans leur ensemble, illustre la gestion équilibrée et responsable des IP, marqueur de leur gouvernance paritaire, l'année 2021 n'efface pas pour autant les efforts réalisés en 2020 sur les fonds propres.

Ainsi, la marge de solvabilité des IP, historiquement solide, progresse légèrement en 2021, à 274 % contre 267 % en 2020, sans toutefois retrouver son niveau d'avant-crise.

« Rappelons que, pour exercer durablement leurs activités de protection sociale complémentaire et tenir leurs engagements, les IP doivent nécessairement équilibrer leurs garanties, souligne Marie-Laure Dreyfuss, la Déléguée générale du CTIP. Les IP évoluant dans un environnement sous tension, le retour à l'équilibre doit être salué mais reste fragile au vu des enjeux à venir ».

Mêmes tendances pour les Groupes paritaires

Le chiffre d'affaires combiné des groupes paritaires, légèrement dégradé en 2020 (-1,6%), progresse de +12,9% en 2021, à 31,3 milliards d'euros. Cette hausse provient de l'évolution des activités santé et prévoyance des IP conjuguée à une forte reprise de la collecte en assurance vie. Le résultat net 2021 remonte à son niveau d'avant-crise, à 835 millions d'euros. Le ratio de solvabilité reste stable, à 238 % fin 2021.

- **A propos du CTIP**

Le CTIP représente l'ensemble des institutions de prévoyance, organismes d'assurance de personnes à but non lucratif, à gouvernance paritaire et spécialisés dans le collectif. Les institutions de prévoyance couvrent 13 millions de salariés à travers 2 millions d'entreprises en santé et en prévoyance. Le CTIP défend les intérêts de ses 38 adhérents auprès des pouvoirs publics nationaux et européens et les accompagne dans toutes les évolutions techniques et juridiques ayant un impact sur leur métier. Il contribue à développer une information pédagogique sur la protection sociale complémentaire collective.

Contact presse : Miriana Clerc / Tel : 06 74 19 20 50 / Courriel : clerc@ctip.asso.fr / www.ctip.asso.fr